

Syndicat de gestion des énergies de la région Lyonnaise

Budget principal (BP)
Budget annexe Photovoltaïque



Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

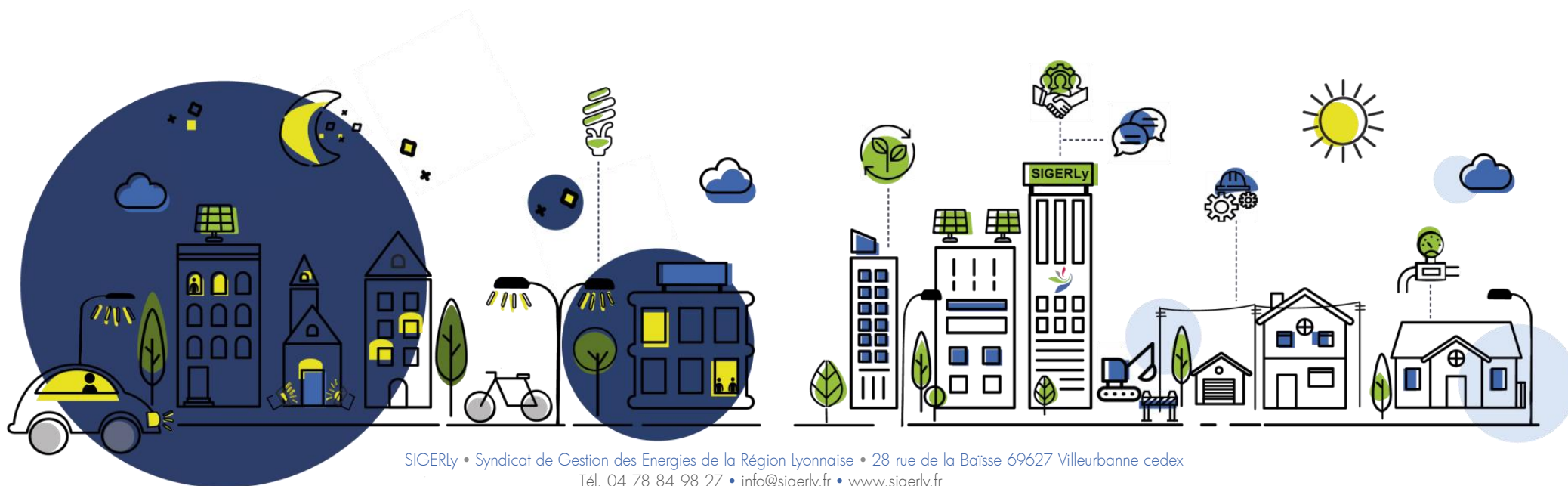


TABLE DES MATIERES

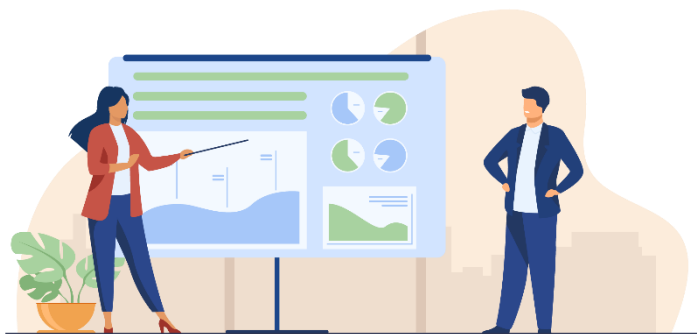
ARTICLE 1 - CONTEXTE	4
1.1. PROJET DE LOI DE FINANCES 2022 « LOLF 2022 »	5
1.2. LE CONTEXTE AU NIVEAU LOCAL	6
ARTICLE 2 - SYNTHESE DES PRINCIPAUX ELEMENTS RETROSPECTIFS FINANCIERS DU SIGERLY 2016-2020	7
2.1. LE SIGERLY EN QUELQUES CHIFFRES	7
2.2. QUELQUES DEFINITIONS ET RAPPELS	8
2.3. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9
2.4. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10
2.5. LES EPARGNES (HORS CESSIONS)	12
2.6. LE FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13
2.7. ETAT DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2021	13
2.7.1. Dette SYDER 2017-2031	13
2.7.2. Emprunts	13
2.8. CONCLUSIONS RETROSPECTIVE ET ETAT AU 31 DECEMBRE 2021	15
ARTICLE 3 - LES GRANDES ORIENTATIONS 2022 PAR AXES STRATEGIQUES	16
3.1. DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE ET DE GAZ	16
3.2. TRANSITION ENERGETIQUE	18
3.3. ECLAIRAGE PUBLIC (E.P) ET DISSIMULATION COORDONNEE DES RESEAUX (D.C.R)	21
3.4. LES RESSOURCES ET LES SERVICES « SUPPORT »	25
ARTICLE 4 - VUE D'ENSEMBLE DES PERSPECTIVES 2022, PAR SECTION	31

ARTICLE 1 - CONTEXTE

Les comptes du SIGERly se décomposent en **deux budgets** :

- Un **budget principal** soumis à la nomenclature **M14** applicable aux services publics administratifs ;
- Un **budget annexe** soumis à la nomenclature **M4** applicable aux services publics industriels et commerciaux ; il porte sur le parc des 15 installations photovoltaïques.

➤ Ce **budget annexe** représente un **faible pourcentage** de l'activité financière globale du syndicat, **inférieur à 1%**.



Tous deux doivent être votés **en équilibre** en dépenses et en recettes, pour les deux sections, fonctionnement et investissement.

1.1. Projet de Loi de finances 2022 « LOLF 2022 »

La crise sanitaire démarrée au début de l'année 2020 s'est répandue à la sphère économique, financière et politique. Sur le plan budgétaire, cela a conduit le gouvernement mais aussi les collectivités à se focaliser sur le soutien à l'économie et sur des actions favorisant la relance.

L'ensemble de ces dispositifs ont permis de contenir les effets de la crise. Les prévisions, d'abord pessimistes, se sont progressivement améliorées jusqu'aux prévisions de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique de septembre dernier, avec un taux de croissance prévu de l'ordre de 5,3% dans la zone Euro. Les indicateurs d'achat sont également bons et les établissements bancaires ont retrouvé une bonne santé financière. En décembre 2021, la Banque Centrale Européenne a revu sa cible d'inflation à la hausse pour la situer aux alentours de 3,2% en 2022 pour se stabiliser aux alentours de 2% à moyen terme.

Les prévisions concernant la France font état d'une croissance du PIB de 4% en 2022, avec une consommation en hausse, un regain de confiance, un chômage en baisse et une reprise des productions des entreprises. L'inflation 2022 est estimée par l'INSEE à environ 2,7%.

Le contexte de taux de marché bas voire négatif reste favorable au recours à l'emprunt en zone euro.

Le gouvernement table sur une « normalisation des finances publiques en 2022 » et la poursuite d'une croissance soutenue.

En effet, si 2020 et 2021 ont été marquées par l'impact majeur des mesures d'urgence sur le solde public, (69,7 milliards d'euros en 2020 et 63,7 milliards en 2021 auxquels s'ajoute le plan de relance pour un impact de 21,7 milliards en 2021) le projet de loi de finances 2022 illustre une normalisation progressive des finances publiques, en dépenses comme en recettes.

Le déficit public devrait diminuer de l'ordre de 3,5 points de PIB, passant de -8,4 % en 2021 à -4,8 % du PIB en 2022.

La reprise économique constatée devrait se poursuivre en 2022 (+4 %) après un fort rebond en 2021 (+6 %). En poursuivant ce rythme, l'activité dépasserait son niveau d'avant-crise avant la fin de l'année 2021.

Sous ce double effet de la nette réduction du déficit public et de la poursuite du rebond du produit intérieur brut en 2022, la dette publique devrait refluer l'an prochain, avec un ratio autour de 114 points de PIB, après une progression très forte en 2020 à 115 points de PIB (+17,5 points par rapport à 2019) et une quasi stabilisation en 2021 (115,6 points).

Conformément au souhait du gouvernement, le taux de prélèvements obligatoires devrait quant à lui continuer à décroître, bénéficiant aux entreprises et aux ménages ; pour les collectivités, ces choix ont un impact important sur les budgets communaux (Cf. réforme de la taxe d'habitation).

Pour autant, il n'est pas prévu de revenir sur la stabilisation des dotations aux collectivités.

1.2. Le contexte au niveau local

Des dépenses supplémentaires ont été supportées par les communes pour faire face à la crise « COVID ». De plus, cette crise a engendré mécaniquement la baisse de certaines recettes ou de certains produits communaux. La loi de Finances 2020 ayant entériné la suppression de la Taxe d'Habitation, c'est également une donnée impactante pour le bloc communal, même si un mécanisme de compensation est prévu et que la disparition totale de la TH est lissée jusqu'en 2023.

Les bases fiscales communales étant indexées à l'inflation constatée lors de la loi de Finances (entre année n-2 et n-1), le coefficient de revalorisation desdites bases ne devrait pas dépasser 0,2% pour 2022.

Le projet de Loi de Finances porte sur des réductions d'impôts de production pour aider les entreprises dans leur reprise post-crise COVID, ce qui impactera donc les futurs produits perçus par les collectivités locales en 2022. De plus, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait être figée à la fois pour 2021 mais également pour 2022.

Le contexte global est donc celui d'une contrainte financière réelle post-crise COVID.

Les investissements du bloc communal devraient toutefois être maintenus à un niveau relativement important, dans le cadre d'une volonté toujours marquée d'accompagner à la fois le plan de relance de l'économie locale, la transformation écologique et numérique des territoires, dans un contexte politique d'accélération des projets programmés en début de mandats.

En synthèse, il est fort probable que l'effort d'investissement reste malgré tout important ; les dépenses de fonctionnement devront donc être justement calibrées et maîtrisées pour permettre concrètement la mise en œuvre opérationnelle de cet effort d'investissement.

ARTICLE 2 - SYNTHESE DES PRINCIPAUX ELEMENTS RETROSPECTIFS FINANCIERS DU SIGERLy | 2016-2020

2.1. Le SIGERLy en quelques chiffres

Au 31 décembre 2021, le SIGERLy couvre le territoire de **66** communes (58 métropolitaines, hors Ville de Lyon, + 8 hors Métropole) pour **926 774** habitants. Il est composé de **67 adhérents** (66 communes + Métropole de Lyon).

Il gère les compétences suivantes :



Distribution publique d'électricité et de gaz – 66 communes



Enfouissement des réseaux – 66 communes

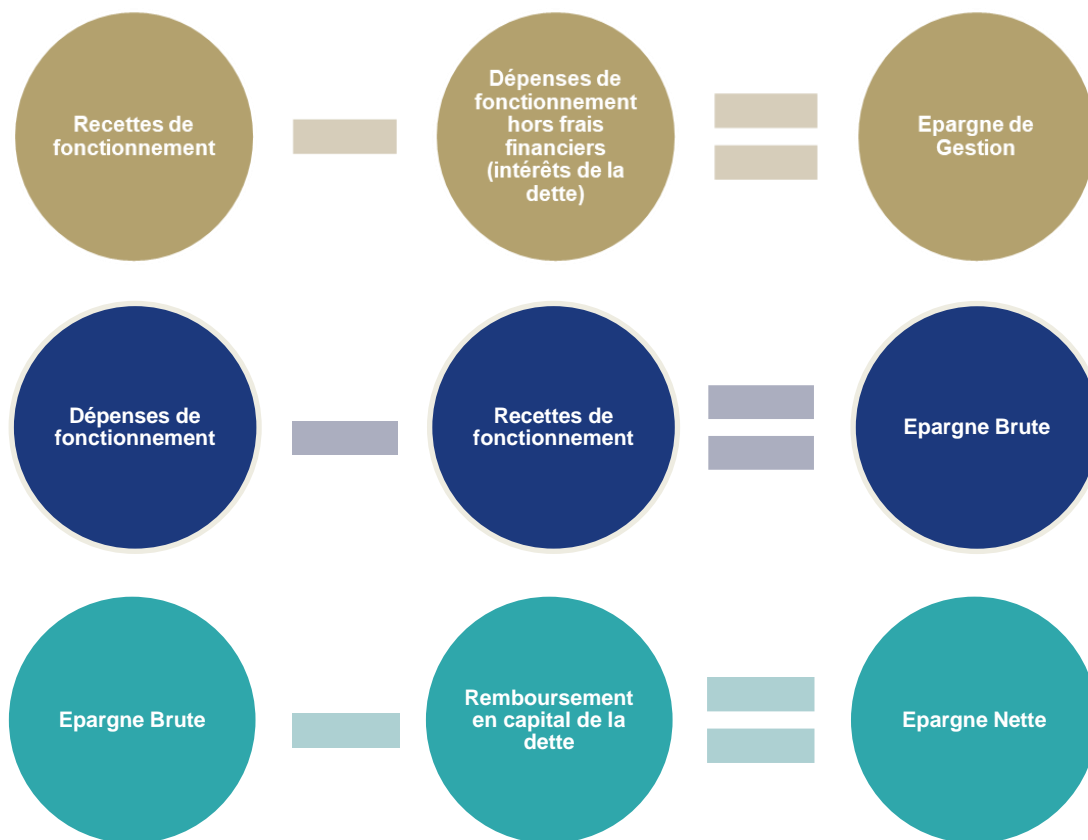


Maintenance et Travaux sur le parc d'éclairage – 47 communes



Conseil en énergie partagée et transition énergétique – 56 communes adhérentes et 15 installations photovoltaïques

2.2. Quelques définitions et rappels



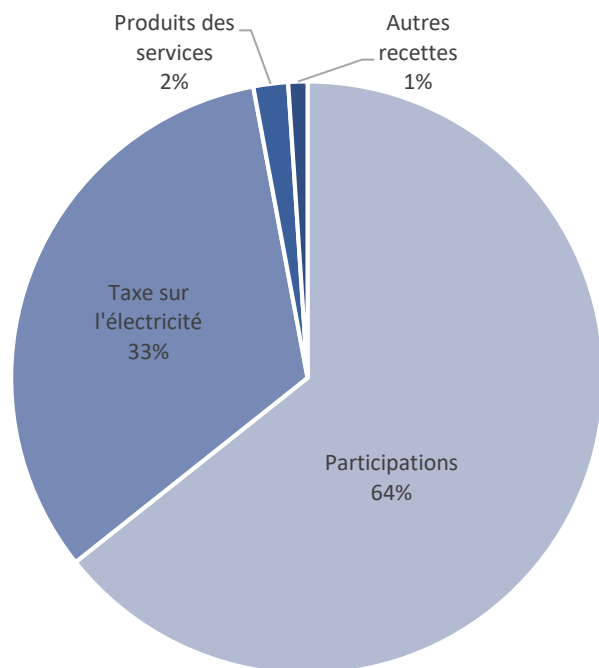
Epargne brute : recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'immobilisation) – dépenses réelles de fonctionnement. C'est donc l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. L'excédent contribue au financement de la section d'investissement. Elle matérialise l'autofinancement dégagé sur les opérations courantes.

Taux d'épargne brute : épargne brute/recettes réelles de fonctionnement, en %. Il indique la part de recettes de fonctionnement pouvant être consacrée pour investir et/ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes réelles de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Traditionnellement, un ratio compris entre 8% et 15% est satisfaisant.

Epargne nette : épargne brute – le remboursement en capital de la dette. L'épargne nette exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'épargne disponible. Une épargne nette positive signifie que le remboursement en capital de la dette peut être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement (l'épargne brute).

2.3. Les recettes réelles de fonctionnement

Entre 2015 et 2020, on constate une **croissance dynamique des recettes**, principalement la contribution des communes, liée à l'extension du périmètre géographique tout au long de la période. L'évolution **moyenne** constatée est de +5,4%.



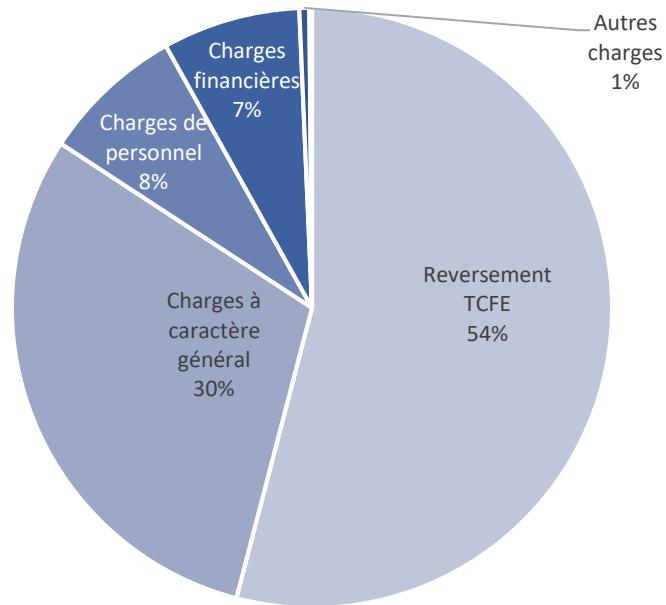
Les recettes sont constituées de :

- la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)
- les redevances de concessions
- les contributions des adhérents
- Autres (subventions, CEP payant, excédent antérieur ...)

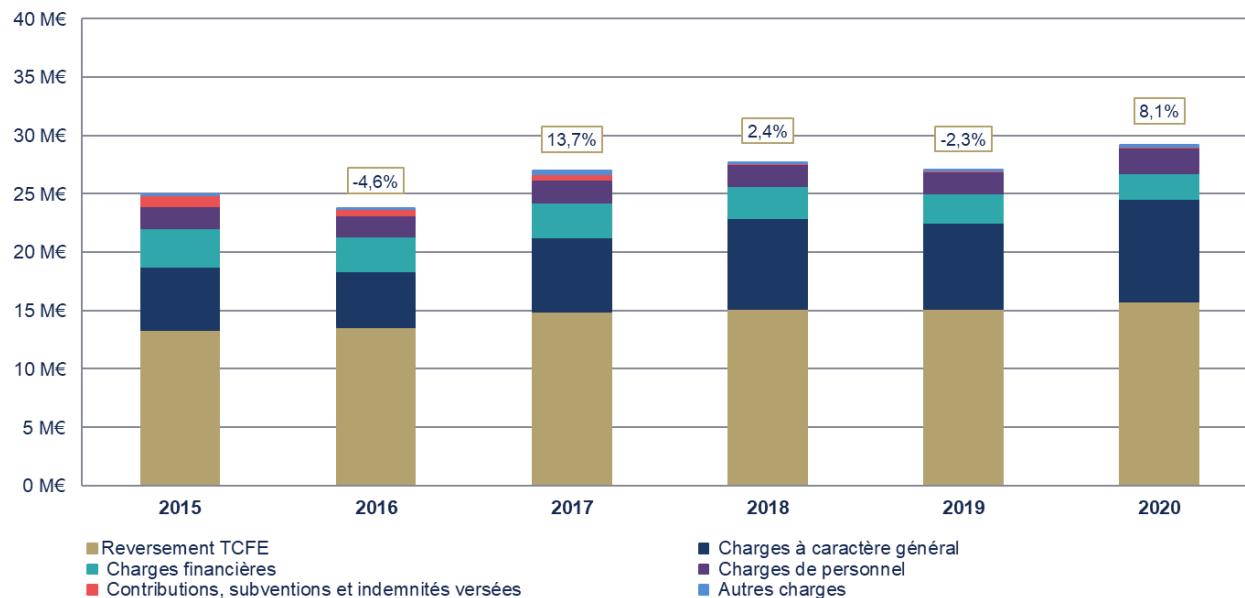
Au 31 décembre 2021, les **recettes réelles** par habitants sont de **57 € / habitants** (*moyenne ensemble des communes : 1 221 € /hbts*).

2.4. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles concernent le reversement de la TCCFE, les charges à caractère général, les frais financiers et les frais de personnel.



- ▼ Reversement de la TCCFE aux communes après vérifications et contrôles
- ▼ Charges à caractère général (dont achat d'énergies et maintenance des installations d'éclairage public)
- ▼ Frais de personnel
- ▼ Charges financières
- ▼ Autres

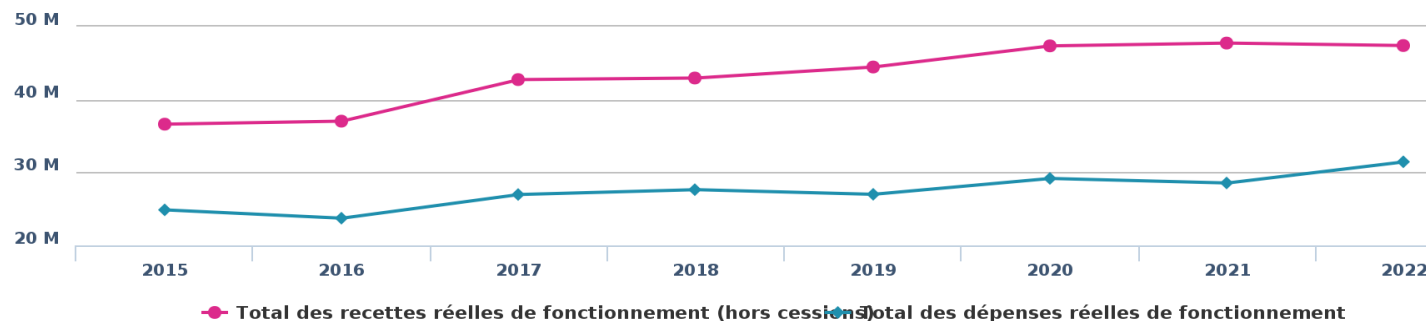


L'évolution des charges à caractère générale sur la période – **+2,8% en moyenne** – est principalement due à l'augmentation des coûts d'achat d'énergies et de maintenance d'éclairage public, logiquement liée aux adhésions de nouvelles communes à la compétence Eclairage Public (+ **14 communes** depuis 2015).

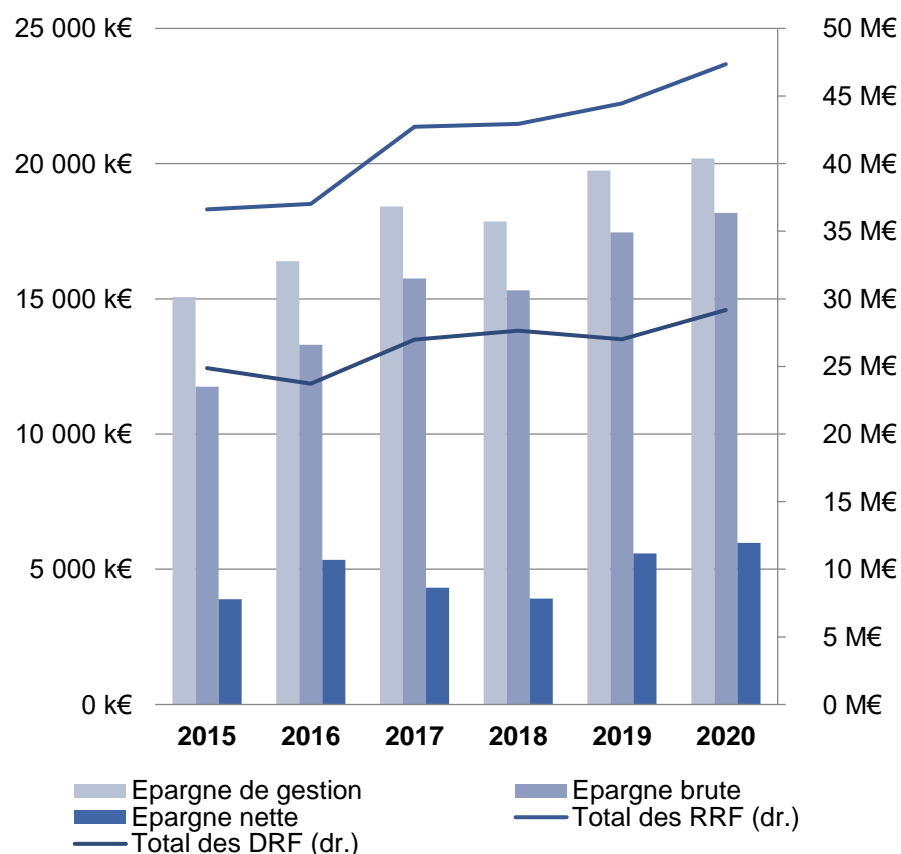
Les charges de personnel sont en légère hausse sur la période, **+2.6%**, là aussi en lien direct avec l'augmentation du périmètre du syndicat. Elles représentent **5,6%** des dépenses réelles de fonctionnement au 31 décembre 2021 (*moyenne ensemble des communes : 54,5%*).

Au 31 décembre 2021, les **dépenses réelles** de fonctionnement par habitants sont de **32 €** (*moyenne ensemble des communes : 1 027€/hbt*).

« Effet de ciseau » **inexistant** au SIGERly :



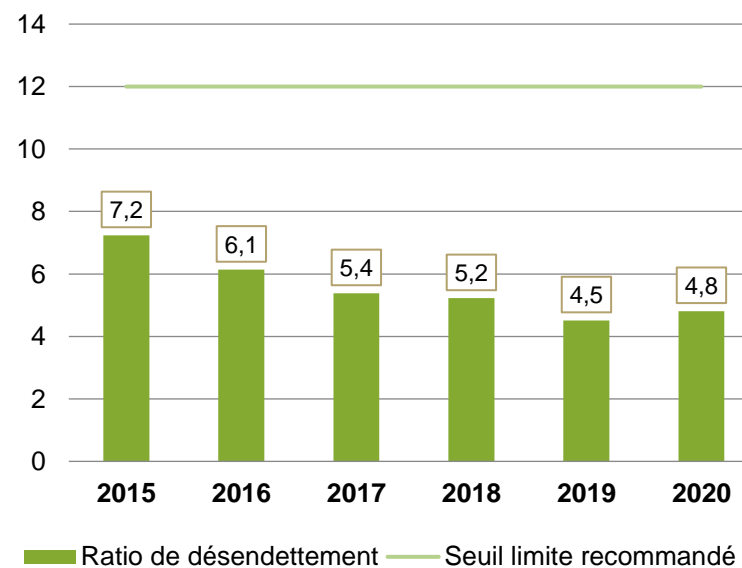
2.5. Les épargnes (hors cessions)



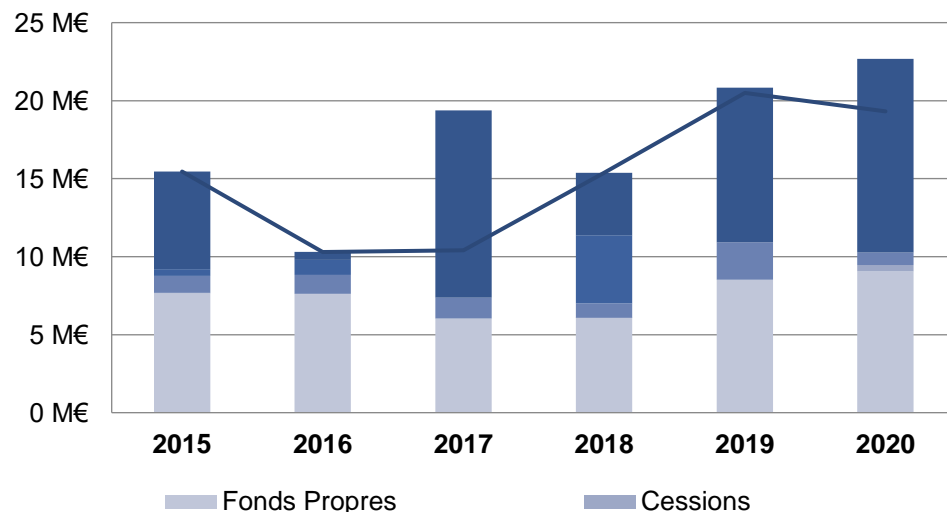
Sur la période, on note une croissance des épargnes car les recettes réelles de fonctionnement progressent en moyenne de **9%** par an contre **3,7%** pour les dépenses. L'épargne brute évolue favorablement du fait de la diminution des intérêts de la dette (-9,4%).

Le taux d'épargne brute s'élève à **38%** ; il est bien positionné par rapport aux recommandations généralement admise de 10%.

Le ratio de désendettement en fin de période sous revue est de **5,5 années** en moyenne, en baisse constante. Il devrait s'établir autour de 5,2 années au 31 décembre 2021 et rester **stable en 2022**. Il est très bien positionné au regard du seuil limite de 12 ans.



2.6. Le financement des dépenses d'investissement



Les **90 M€** d'investissements réalisés pendant la période concernée ont été financés comme suit :

- ↳ Fonds d'épargne propre (épargne nette, FCTVA, redevances)
- ↳ Emprunts
- ↳ Subventions

Les **dépenses d'équipement** par habitants sont, au 31 décembre 2021 de **29 € / habitants** (*moyenne ensemble des communes : 343 € / hbts*).

2.7. Etat de la dette au 31 décembre 2021

2.7.1. Dette SYDER 2017-2031

La dette SYDER pèse sur les dépenses de la section de fonctionnement (chapitres 66), mais aussi en investissement à hauteur, pour 2022, de **2 338 875,92 €**. L'échéancier et la répartition (capital et intérêts) a été fixé par **arrêté préfectoral n°69-2017-03-27-007 du 27 mars 2017** et s'amortit durant 15 ans.

2.7.2. Emprunts

Le SIGERly n'étant pas doté de fiscalité propre, parmi les principales sources de financement figure notamment l'emprunt. Le syndicat recourt à des **prêts d'une durée unique de 15 ans**. À ce jour, sa dette s'amortit jusqu'en 2037.

La typologie des emprunts souscrits ne présente **aucun risque**. Depuis le mois d'avril 2014, 100 % de l'encours de la dette appartient à la **catégorie A-1**, c'est-à-

dire à la catégorie des emprunts représentant le plus faible risque. Avec un encours de 77 022 422 € ratio par habitants reste faible : **83.1€/ hbt** (moyenne pour les communes de la strate : 1097 € / hbt).

Sur les **42** prêts en cours, **39** sont à **taux fixes** (de 0,37 % à 5,22 %) et les **2** autres sont à taux variables EURIBOR de 0,20% et 0,86%.

Le taux moyen pondéré des emprunts (Tme) s'établit pour 2022 à **1,468 %**.

Structure de la dette	2018	2019	2020	2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Hypothèse 2022
Nouveaux emprunts contractés en année N	6 670 000 €	14 667 000 €	13 440 000 €	9 000 000 €		18,5M€
Réalisé compte administratif	4 000 000 €	9 907 000 €	12 430 000 €	8 440 000 €		9 000 000 €
Remboursement des intérêts hors ICNE hors dette SYDER	2 470 884 €	2 235 575 €	2 013 011 €	1 790 218 €	1 545 968 €	1 545 968 €
Remboursement du capital	8 783 788 €	9 308 821 €	9 733 685 €	10 441 890 €	10 381 740 €	10 381 740 €
Encours de la dette (capital restant dû au 01/01/N)	82 193 607 €	77 409 819 €	78 007 998 €	79 024 312 €	77 022 422 €	85 M€



Le Sigerly ajuste sa consultation bancaire au plus juste selon le taux d'avancement des travaux au dernier trimestre de l'année N. Ainsi, la consultation est lancée en fin d'année et la recette encaissée en année N+1, ce qui explique le delta entre la ligne « Emprunt contractés en année N » et « Réalisé au C.A. ». *Par exemple, l'emprunt 2021 de 9M€ a été souscrit le 15 décembre 2021 et les fonds seront versés en février 2022.*

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement est de 96% mais il s'étale sur 2 à 3 exercices en fonction de l'importance et de la temporalité des chantiers ; les dépenses et les recettes dont l'emprunt sont donc consommés en restes à réaliser (« RAR »). Un travail est actuellement en cours pour introduire le mécanisme budgétaire des Autorisations de programme / Crédits de paiement afin d'ajuster les inscriptions budgétaires au principe d'annualité budgétaire.

2.8. Conclusions rétrospective et état au 31 décembre 2021

Les principales dépenses de fonctionnement concernent les charges à caractère général, notamment l'achat d'énergie et les dépenses liées à la compétence d'éclairage (maintenance). La hausse moyenne sur la période de 11,5% des charges à caractère général proviennent de la hausse de consommation d'énergie induite par l'adhésion régulière de nouvelles communes et la hausse des frais de maintenance d'éclairage public.

Les charges de personnel ont une croissance moyenne de 3,4% sur la période observée, ce qui correspond au taux moyen dit « GVT », en général de 3% ; certaines années constatent une baisse des dépenses du 012 ; la hausse est plus marquée en 2020 où des recrutements sont intervenus pour faire face à la charge de travail en hausse, conséquence des adhésions constantes de nouvelles communes depuis 2016. Au global, elles représentent environ 5,6% des dépenses de fonctionnement.



Les recettes réelles de fonctionnement ont cru de manière plus importante (+8,95%) que les dépenses réelles (+3,64%), traduisant les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement du syndicat et l'effet positif de la mutualisation sur ce type de dépenses.

Cet écart engendre une amélioration de l'épargne de gestion mais également de l'épargne brute. Le ratio de désendettement du SIGERly est excellent ; il est passé de 7,24 ans à 4,81 ans en 5 ans (*le seuil limite au-delà duquel la santé financière de la collectivité est interrogée est fixé par la Loi à 12 ans*).

Le financement des dépenses d'investissement est assuré à proportion quasi identique par les fonds propres du syndicat (env. 45%) et par le recours à l'emprunt (env. 49%), très accessoirement par des subventions.

Ainsi, sur la période 2015-2020 analysée, l'épargne a connu une amélioration du fait de la croissance plus importante des recettes par rapport aux dépenses de fonctionnement. L'augmentation de l'autofinancement du syndicat a permis de diminuer le ratio de désendettement et le faire passer en-dessous des 5 années malgré un recours à l'emprunt annuel.

Le syndicat aborde ainsi l'année 2022 avec **une situation très saine**. L'année 2022 ne devrait pas connaître de dégradations des indicateurs financiers. Les projections montrent une bonne dynamique sur les recettes réelles de fonctionnement et un maintien de la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement.

ARTICLE 3 - LES GRANDES ORIENTATIONS 2022 PAR AXES STRATEGIQUES



3.1. Distribution publique d'électricité et de gaz



7 531 km de lignes électriques et 2 581 km de canalisations gaz
 10 209 GWh d'énergie acheminée dont 52% de gaz
 129 GWh de gaz et 117 GWh d'électricité achetés
 16,2 M€ de taxe sur l'électricité collectée auprès des fournisseurs

- *Négociation, supervision des contrats de concessions ENEDIS & GRDF*
- *Contrôle de la qualité du service public*
- *Gestion des taxes – TCCFE et RODP Gaz*
- *Achats d'énergies*



Nouveauté 2022

Lutte contre la précarité énergétique

3.1.1. Contrats de concession

Le SIGERly est **propriétaire des réseaux** de distribution de gaz et d'électricité qui sont exploités par GrDF et Enedis au titre des **contrats de concessions**. Le produit des 4 redevances de concessions est estimées à **4,4 M€**, donc stable.

Type de redevances		2017	2018	2019	2020	2021	Prévisions 2022	
R1 Gaz	Financement du contrôle de concession	508 344 €	518 761 €	536 457 €	642 034 €	668 628 €	682 000 €	2%
R1 Électricité		334 694 €	465 515 €	428 816 €	438 723 €	448 092 €	457 000 €	1,99%
R2 Électricité	Fonction des travaux DCR et d'EP	3 044 868 €	1 859 987 €	1 770 406 €	2 383 708 €	2 850 000 €	2 850 000 €	0%
Art. 8	Travaux esthétiques & environnementaux	350 000 €	410 000 €	420 000 €	420 000 €	400 000 €	420 000 €	5%
TOTAL		4 237 906 €	3 254 263 €	3 155 679 €	3 884 465 €	4 336 720 €	4 409 000 €	1,67%



Le SIGERly poursuivra sa mission de contrôle de la bonne exécution des contrats de concession et de la qualité du service rendu avec **35 000 €** dédiés à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'analyse des données de concession.

Dans la continuité de ce rôle d'autorité de contrôle et de régulation, le SIGERly souhaite organiser des actions de **lutte contre la précarité énergétique** ; il a d'ailleurs enrichi ses statuts dès décembre 2021 sur ce volet et signé une convention d'expérimentation avec AMORCE qui permettra de débiter ce travail et de recevoir des fonds.

3.1.2. Gestion des taxes – Focus TCCFE

Au 1^{er} janvier 2022, **63 communes** ont confié la gestion de la TCCFE au syndicat. Le SIGERly la reverse aux communes à hauteur de **99 %** après avoir opéré un contrôle sur les données des fournisseurs d'électricité grâce aux ICS (informations commercialement sensibles) dont il dispose du fait de son statut d'autorité concédante.

Suite à la **réforme**, il s'agira, en l'état actuel des informations, de la **dernière année** de collecte et contrôle de cette taxe par le SIGERly. Les projections sont : en collecte **16,2 M€**, en reversements **16,1 M€** et en recette pour le SIGERly pour son rôle de contrôle de **162 600 € (1%)**.

3.1.3. Achats d'énergies

Dans la cadre de son rôle de coordonnateur des achats d'énergies sur son territoire, le SIGERly programme également le perfectionnement de ses procédures d'achats d'énergie, notamment dans une volonté de réduire l'impact environnemental et d'acheter plus vert à coût optimisé.



Les grandes projections financières concernant la distribution publique et la gestion d'énergies pour 2022

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	16 143 000 €	Sans objet
<i>Contrôle de la bonne exécution des concessions</i>	<i>43 000 €</i>	
<i>Reversement de la TCCFE aux communes après contrôle</i>	<i>16 100 000 €</i>	
Recettes	20 842 800 €	
<i>Adhésions groupement de commandes achat énergies</i>	<i>52 000 €</i>	
<i>Redevances liées aux appuis communs</i>	<i>120 200 €</i>	
<i>Redevances de concessions</i>	<i>4 409 000 €</i>	
<i>Perception de la TCCFE</i>	<i>16 262 600 €</i>	



3.2. Transition énergétique



57 communes adhérentes au CEP
2 000 bâtiments suivis énergétiquement soit 1,1 M de m²
51,8 GWc de CEE vendus en moyenne par an
45 contrats d'exploitation de chauffage / ventilation suivis
355 MWh d'énergie photovoltaïque produite

- *Etudes & suivis énergétiques des bâtiments publics*
- *Contrats d'exploitation*
- *Accompagnement de projets de maîtrise de l'énergie*
- *Valorisation CEE*
- *Gestion d'installations photovoltaïques / développement des EnR*



Nouveautés 2022

- La mise en place d'une nouvelle compétence Infrastructures de recharge des véhicules électriques
- La nouvelle offre de prestations du Conseil en Energie Partagé intégrant le décret tertiaire, l'élaboration de SDIE, la recherche de financements pour les projets communaux de rénovation énergétique

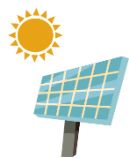
3.2.1. Transition énergétique

En 2022, le SIGERly renforce encore l'accompagnement de la transition énergétique de ses adhérents. Il réorganise dès le 1^{er} janvier son service CEP et le dote de moyens humains renforcés en ingénierie mais également dans le domaine de la recherche de financements avec le recrutement d'un chargé de financements. Il met à la disposition des communes son expertise pour répondre aux exigences du décret dit « tertiaire » et répondre aux objectifs ambitieux et nécessaires de rénovation énergétique et réalise de nombreuses études énergétiques (300 000 €) et accompagnement / valorisation de travaux (Vente CEE - 330 000 €)



Le SIGERly souhaite favoriser le développement de la mobilité électrique & GNV. Dès le 1^{er} janvier, il devient compétent pour la mise en place d'infrastructures de recherche électrique : il s'agit du démarrage de la mission avec un premier accompagnement par un cabinet spécialisé (30 000 €) pour la réalisation d'un schéma de déploiement des infrastructures de recharge électrique pour les 8 communes hors territoire métropolitain.

3.2.2. Gestion des installations photovoltaïques (budget annexe en M4) :



Le SIGERly exploite **15 installations photovoltaïques** depuis une douzaine d'années, disposées sur les toits de certains bâtiments communaux des communes désireuses d'expérimenter ce dispositif.

Les principales dépenses d'exploitation concernent donc la maintenance de ces installations et les contrôles réglementaires nécessaires, **+ 8 765€**, ainsi que leurs assurances.

En recette, le SIGERly perçoit le produit de la vente d'électricité, estimé à **+ 120 000 €** pour 2022.

Côté investissement, 2022 prévoit un changement de panneaux et le rachat d'un onduleur, **+ 35 000 €**.

Focus dette et emprunts de ce budget annexe

5 emprunts en cours comme suit :

4 à taux fixes pour un montant total de **822 050 €** de durées de 15 à 20 ans (périodes 2009-2038).

Le capital restant dû est de **289 245,72€** au 1^{er} janvier 2022.

Les taux s'échelonnent entre 1,07% et 4,44%.

+ Un **cinquième emprunt** de 658 447,87 € qui a été réalisé en 2011 et se clôture en 2025 mais qui a été transféré au budget principal. Le capital total restant dû au 01/01/2022 est de **170 708,67 €**, soit 487 739,20 € remboursés. Sur ces 487 739,20€ de capital remboursé, 302 585,06 € ont été remboursés par le budget annexe, soit 62%, le reste restant à charge du BP.

Sur le remboursement des intérêts, le budget annexe a remboursé 169 125,84 € sur 181 988,69 € supportés par le budget principal, il est prévu d'inscrire les crédits nécessaires au remboursement des intérêts de l'année 2022 de 6 263€.

L'encours total de dette est donc de 459 954,39 € au 31 décembre 2021.



Le SIGERly a **une dette d'une durée de 4 ans (2021-2024)** de 8 383,37 € en capital, et de 930,91€ d'intérêts, envers la METROPOLE DE LYON, du fait de l'installation photovoltaïque de la chaufferie de la Tour de Salvagny non transférée à la METROPOLE. Sur le remboursement du capital le budget annexe a remboursé 2 095,84 € sur 2021 €, il est prévu d'inscrire les crédits nécessaires au remboursement du capital de l'année 2022 de 2 095,84€.

Sur le remboursement des intérêts, le budget annexe a remboursé 372.36 € sur 2021 €, il est prévu d'inscrire les crédits nécessaires au remboursement des intérêts de l'année 2022 de 279,27 €.



Les grandes projections financières pour cet axe Transition énergétique pour 2022 au budget principal

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	385 133 € <i>Etudes énergétiques / 300 000 €</i> <i>Accompagnement sur étanchéité à l'air / reversement subvention MERISIER ... 55 133 €</i> <i>IRVE / 30 000 €</i>	395 500 € <i>Reversement du produit des CEE aux communes / reversement subventions MERISIER/ 312 500 €</i> <i>Achat de capteurs qualité d'air / 72 000 €</i>
Recettes	395 000 € <i>Subvention du programme ACTEE de la FNCCR (AMI Merisier, Sequoia 2...) pour des études et postes RH/ 255 000 €</i> <i>Tarifification CEP / 140 000 €</i>	420 000 € <i>Vente des CEE / 330 000 €</i> <i>Subventions ADEME, FNCCR (AMI Merisier, Sequoia 2) pour équipements/ 90 000 €</i>



Les grandes projections financières pour les Installations photovoltaïques pour 2022 au budget annexe

	Exploitation	Investissement
Dépenses	143 635 € <i>Maintenance, contrôles, assurances / 15 786 €</i> <i>Dotations amortissements, divers / 109 723 €</i> <i>Virement à la section d'investissement / 18 126 €</i>	108 722 € <i>Petits travaux / 35 000 €</i> <i>Emprunts capital / 56 239 €</i> <i>Amortissements / 17 483 €</i>
Recettes	143 635 € <i>Vente électricité / 120 000 €</i> <i>Amortissements et résultats/23 635 €</i>	108 722 € <i>Virement / 18 126 €</i> <i>Amortissements / 90 596 €</i>



3.3. Eclairage public (E.P) et Dissimulation Coordonnée des Réseaux (D.C.R)



EP

9 communes pratiquent l'extinction nocturne, dont 3 en extinction totale
50 communes adhérentes à l'EP (+3 nouvelles adhésions pour 2022)
74 000 points lumineux & 2 700 kms de voies éclairées

DCR

93,1% du réseau HTA et 77,3% du BT sont souterrains
66 communes pour la compétence dissimulation
70 projets de chantiers de dissimulation

- DCR : maîtrise d'ouvrage & coordination avec les autres réseaux télécom et éclairage public
- EP : conseils, travaux, maintenance & mises en lumière

3.3.1. Fonctionnement

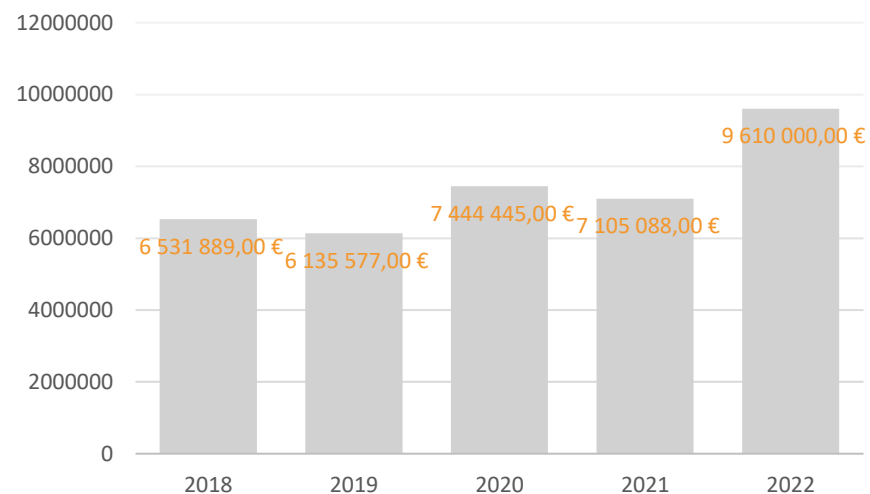
2022 sera aussi impactée par l'adhésion de 3 nouvelles communes à la compétence Eclairage public : La Mulatière, Pierre-Bénite et Saint-Genis-Laval (+ 5000 points lumineux).

Ces adhésions, ainsi que l'augmentation des tarifs d'électricité, entraînent une projection en matière d'achat d'électricité de 5,8 M€ ; soit +36,67%.

Le géoréférencement des réseaux se poursuit, avec la commande de 500 000 € cette année.

Focus évolution des dépenses de fonctionnement en matière d'éclairage public (Achat électricité et maintenance)

👉 Prévission d'évolution en 2022 de + 35%.



Éclairage public	2018 (CA)	2019 (CA)	2020 (CA) ^o	2021 (CA)	2022
Achat d'énergie	3 964 163€	3 717 595 €	4 200 192 €	4 243 662 €	5 800 000 €
Maintenance forfaitaire	1 940 000 €	1 447 690 €	2 185 185 €	1 940 061 €	2 710 000 €
Prestations supplémentaires (pose / dépose illuminations)	337 727 €	439 500 €	626 028 €	404 303 €	500 000 €
Mise à jour de la cartographie (état des lieux du patrimoine dans le SIG)	189 999,21 €	30 792 €	44 880 €	52 454 €	100 000 €
Géo référencement	100 000 €	500 000 €	388 160 €	464 608 €	500 000€
Total	6 531 889,21 €	6 135 577	7 444 445 €	7 105 088 €	9 610 000 €
Variation n/n+1	+14,60 %	-6,07%	+21,15%	-4.5%	+35.26 %

3.3.2. Investissement

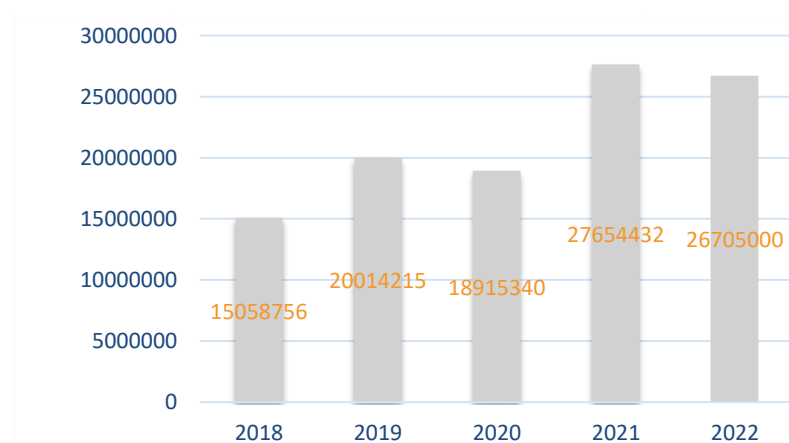


Une enveloppe prévisionnelle de 26,7M€ :

Le SIGERly poursuit son action en matière d'embellissement des rues des adhérents et de mise en sécurité des réseaux électrique, télécom et éclairage public avec une projection stable de chantiers d'effacement desdits réseaux, **19,1 M€** pour **2022**.

En matière d'éclairage public, les projections sont de **7,6 M€** ; le SIGERly souhaite continuer les communes vers un parc lumineux plus sobre et pilotable. Le service en charge de ces travaux, doté d'un bureau d'études interne, va se renforcer autour de la thématique des SDAL, Schémas Directeurs d'Aménagement Lumière.

Évolution moyenne des dépenses de travaux de réseaux et d'éclairage public (hors RAR)					
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Prévisions 2022
Éclairage public	4 250 638 €	5 065 891 €	4 238 790 €	8 547 960 €	7 600 000 €
Dissimulation de réseaux	10 808 118 €	14 948 324 €	14 676 550 €	19 106 472 €	19 105 000 €
Total	15 058 756 €	20 014 215 €	18 915 340 €	27 654 432 €	26 705 000 €
Évolution	+ 4 794 175 €	+ 4 955 459 €	-1 098 875,00 €	+8 739 092 €	-949 432 €
		+41,4%	-5,50%	+46.20%	-3,43%



Répartition 2022



Dissimulation des réseaux

71,5%



Eclairage public

28,5%



Les grandes projections financières EP / DCR pour 2022

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	10 610 000 € <i>Achat d'électricité / 5,8M€ €</i> <i>Matériel réseaux télécom (câbles ORANGE, SFR) / 1,1M€</i> <i>Géo référencement / 500 000 €</i> <i>Maintenance du parc EP + illuminations / 3,2 M€</i>	26 705 000 € <i>Travaux EP / 7,6M€</i> <i>Travaux DCR / 19,1 M€</i>
Recettes	26 350 000 € <i>Contributions / 26M€</i> <i>Remboursement opérateurs télécom / 350 000 €</i>	4 200 000 € <i>TVA Enedis : 1,5 M€</i> <i>FCTVA 2,7 M€</i>



3.4. Les ressources et les services « support »

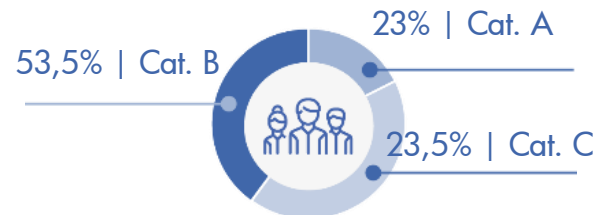


48 agents dont 2 apprentis au 31 décembre 2021 et 3 recrutements en remplacement suite à mobilité externe en cours.

40 000 € de budget formation programmé en 2022.

↳ Répartition par filières et catégories au 31 décembre 2021

51 emplois 48 agents 3 vacances	Par filières		Par catégories		Par statut			Moyenne d'âge 41 ans
	Technique	29	A	10 + 2 apprentis	Titulaires	Permanents	33	
	Administrative	21	B	23	Contractuel.le.s		9	
			C	10	Contractuel.le.s	Non permanents	2	
				Apprenti.e.s	2			





↳ Temps de travail

Les agents du SIGERly travaillent **1607 heures / an** conformément à la réglementation ; il n'y a pas de jours « Président » ni dérogations. Les autorisations spéciales d'absence (mariage, pacs, décès etc.) sont identiques à celles pratiquées dans la fonction publique d'Etat et respectent donc le principe de parité obligatoire.

↳ Heures supplémentaires

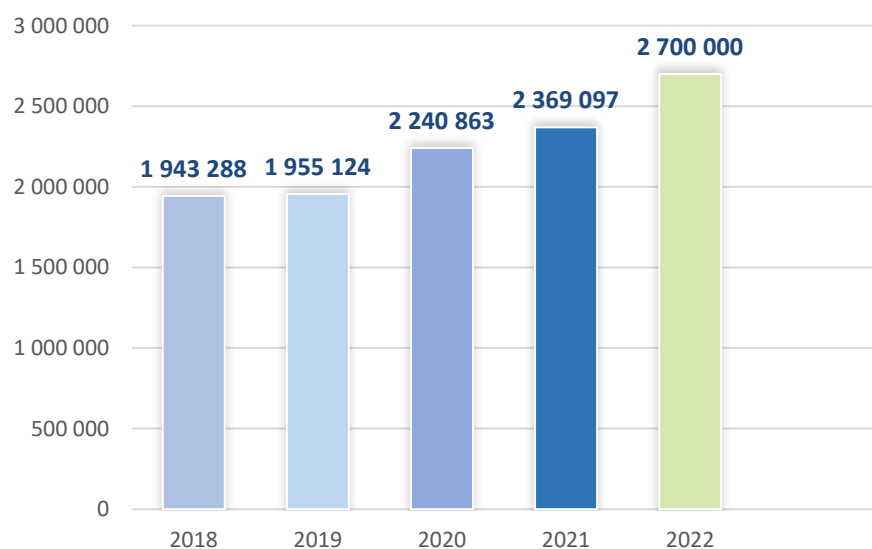
203 heures supplémentaires effectuées par an et dans le respect des plafonds mensuels ; elles sont réalisées par les techniciens Eclairage public pour les tests et mises en lumière nocturne, en lien avec la maintenance du parc ou la mise en service en fin de chantier.

↳ Absentéisme

L'absentéisme est très faible, avec un taux **inférieur à 2%**.

Évolution de la masse salariale

Années	Total inscriptions au budget (Tout compris)	Compte administratif	Variation €/ N-1 (base CA)	Variation en % / N-1 (base CA)	Glissement vieillesse technicité GVT (3 %) rémunération principale et hors nouveaux recrutements
2018	2 118 045 €	1 943 288 €	23 020 €	+ 1,19%	2 001 586 €
2019	2 280 600 €	1 955 124 €	11 836 €	+0,61%	2 013 777 €
2020	2 386 465 €	2 240 863 €	285 739 €	+14,61%	2 308 089 €
2021	2 406 000 €	2 369 097 €	128 234 €	+ 6.93%	2 467 169 €



La masse salariale a connu une évolution moyenne de **5,8% ces 5 dernières années.**

Pour 2022, la prévision prévoit une augmentation de **+12,6%** et prend en compte les **enjeux très forts** liés à la transition énergétique et au besoin croissant d'accompagnement des adhérents sur les sujets de l'éclairage public et du conseil en énergie partagé.

La nécessité de finaliser la mise en œuvre du RIFSEEP en dotant la part CIA obligatoire de crédits, est également à anticiper. Les versions antérieures n'étaient pas abouties sur ce sujet et nous devons nous mettre en conformité légale.

Le Glissement Vieillesse Technicité est d'environ 3%. La prévision tient compte de la mise en place du forfait mobilités durables et de la prime « inflation » ainsi que du maintien du gel du point d'indice.



2022 table sur une politique RH **ambitieuse**, condition nécessaire à la **qualité du service attendu** par les adhérents. La masse salariale 2022 représentera environ **5,6 %** des dépenses de fonctionnement (2,7 M€ / 48,1 M€ de dépenses – *moyenne pour les communes toute strate confondue : 54,5%*).

↳ *Formations*

En raison de la spécialité des métiers du SIGERly, le catalogue CNFPT ne suffit pas à répondre aux besoins ; le SIGERly fait donc régulièrement recours à d'autres organismes de formation spécialisés comme la FNCCR, AMORCE, VAD, etc.

Les agent.e.s ont réalisé 101 jours de formations en 2021 représentant un montant total de 37 822 €.

Exemples des formations métiers suivies : Conduite et maintenance d'une chaudière bois énergie en collectif ou industrie / La gestion technique du bâtiment / Les réseaux d'objets connectés pour les villes et territoires intelligents / Les fondamentaux des achats d'énergies niveau 1 et 2 etc.



Systemes d'information



- Adapter l'environnement de travail et les outils aux enjeux de demain
- Déployer de nouveaux services pour nos adhérents, partenaires, prestataires et pour les usagers (extranet, signalement des pannes etc.)
- Cartographier nos réseaux (PCRS, plans, référencement armoires et poteaux)

Systeme d'information géographique haute précision

- 30 serveurs virtualisés
- 2 baies de brassage
- 50 postes informatiques

En 2022, le SIGERly poursuit sa politique de dématérialisation et d'acquisition de solutions expertes de gestion informatique des données. Une réflexion sera probablement démarrée sur le partage et la gestion des données.

De plus, le déploiement d'un nouvel extranet devrait apporter un réel confort pour les adhérents, qui ont d'ailleurs été associés aux groupes de travail et ont pu faire remonter leurs avis.

De nombreuses démarches partenariales, notamment avec la Métropole, conduisent à la mise en œuvre d'outils de signalement optimisé des pannes sur le réseau (contribution à la plate-forme multi-services Toodego).

Bien sûr, une part importante des dépenses est consacrée à la consolidation de la cartographie des réseaux (100 000 €).

Enfin, le SIGERly continue de doter l'ensemble de ses agents d'ordinateurs portables avec stations d'accueil dans le cadre des enjeux liés aux nouvelles modalités d'organisation des postes de travail (télétravail, nomadisme pour les agents en suivi de chantiers et / ou en déplacement en commune etc.)

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	200 965 € <i>Maintenance, petit équipement, copieurs / 85 965 €</i> <i>Mise à jour du SIG / 100 000 €</i> <i>AMO sécurité informatique / 15 000 €</i>	202 596 € <i>Nouvel intranet / extranet / 50 000 €</i> <i>Solutions informatiques métiers et de dématérialisation / 128 996 €</i> <i>Matériel / 23 600 €</i>
Recettes	15 000 € <i>Subvention France Relance / 15 000 €</i>	0 €



La communication



- Présence sur les réseaux sociaux
690 abonnés Twitter
1144 abonnés LinkedIn
- Organisation / participation **événements** / an (matinales, salons, forum, congrès ...)

Le SIGERly poursuit en 2022 ses efforts pour une meilleure **identification** de son rôle par ses partenaires et le grand public afin de valoriser son **expertise** et développer la communication autour de la transition **énergétique**.

Il mettra également l'accent sur **l'accès à l'information** en la renforçant particulièrement pour les délégués et les adhérents (nouvel extranet, Flash'Info, Newsletter, etc.) mais également sur le **renforcement des liens** pour favoriser l'échange, avec l'organisation de visites, groupes de travail, commissions etc.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	127 120 € <i>Adhésions partenaires et représentants (FNCCR, AMORCE, CLER, AFL, VAD, TEARA, etc.) / 52 470 €</i> <i>Vidéos, impressions, AMO, événements / 74 650 €</i>	0 €
Recettes	0 €	0 €

ARTICLE 4 - VUE D'ENSEMBLE DES PERSPECTIVES 2022, PAR SECTION

Le budget primitif sera adopté par l'assemblée délibérante le 16 mars 2022.

Les orientations voulues par l'équipe portent sur une **stabilité des dépenses de fonctionnement** avec un **effort toujours soutenu en matière d'investissement**.

Section fonctionnement : elle s'équilibrera autour de **48,1 M€** avec TCCFE (32 M€ hors TCCFE).

D	Type de dépenses (dF)	Montants 2022	Ratios dF/Tf	Evolution n/ n-1 CA	R	Type de recettes (rF)	Montants 2022	Ratios rF/Tr	Evolution n/ n-1 CA
	<i>Virement section investissement</i>	15,6 M€	32,4%	-25%		Contributions	26,3 M€	54,6%	-2%
	Reversement TCCFE	16,1 M€	33,4%	+1%		Perception TCCFE	16,2 M€	33,6%	+1%
	Charges à caractère générales	11,8 M€	24,5%	+31%		Redevances de concessions	4,4 M€	9%	+1%
	Charges de personnel	2,7 M€	5,6%	+14%		Divers (CEP payant, remb. opérateurs ...)	0,7 M€	1,4%	-35%
	Frais financiers	1,7 M€	3,5%	-9%		Excédent antérieur reporté	0,4 M€	1,4%	-89%
	Divers	0,2 M€	0,6%						
	TOTAL (Tf)	48,1 M€	100%	-4%		TOTAL (Tr)	48,1 M€	100%	-8%

Section investissement : elle s'équilibrera autour de **43,5 M€** dont **27,8 M€** de travaux sans les résultats et RAR 2021.

D	Type de dépenses (dl)	Montants 2022	Ratios dl/TI	Evolution n/ n-1 CA	R	Type de recettes (rl)	Montants 2022	Ratios rl/TI	Evolution n/ n-1 CA
	Travaux	27,8 M€	63%	+1%		Emprunt d'équilibre 2022	18,4 M€	42,3%	+100%
	Remboursement capital emprunts	13 M€	30%	+1%		Virement de la section Fonct	15,6 M€	35,8%	-25%
	Divers (CEE, mobilier, logiciels, opérations d'ordre, etc.)	2,7 M€	7%	+1%		FCTVA	2,7 M€	6,2%	+49%
						Cession des locaux	1,9 M€	4,3%	+100%
						Tva ENEDIS	1,5 M€	3,4%	+2%
						Subventions	1,4 M€	3,2%	-52%
						Divers (Opérations d'ordre)	2 M€	4,8%	+3%
	TOTAL (Tf)	43,5 M€	100%	+1 %		TOTAL (Tr)	43,5 M€	100%	+10%

